



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MARS 2023**

Publié le : **27 MARS 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.022

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A PIERRE BARROS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDO VIERA A DOMINIQUE DUFUMIER, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gabriel NGOMA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 15 : TARIFS DE LA BROCANTE 2023

RAPPORTEUR : FELIX MIRAM

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que la brocante sera mise en place au centre-ville de Fosses et dans les rues adjacentes ;

Considérant que les emplacements qui sont attribués aux exposants, au centre-ville mesureront 5 m² (2,50 X 2M) ;

Considérant qu'après étude de la tarification pratiquée en Ile-de-France, le rapport entre l'espace loué et les tarifs proposés par Fosses restent dans une fourchette la plus basse pour les exposants ;

Considérant que les membres présents à la commission population réunis en sa séance du 9 mars 2023 ont émis un avis favorable sur la proposition tarifaire ci-dessous ;

Catégories	Commune	Hors commune
Particuliers	14 €	18 €
Associations	10 €	
Professionnels/ Auto entrepreneurs	21 €	25 €
Personnel Communal	10 €	

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la grille tarifaire de l'occupation du domaine public dans le cadre de la brocante pour 2023 ;
- **DIT** que ces recettes seront inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Gabriel NGOMA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "GN", is written over the name Gabriel NGOMA.